

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 Janvier 2023 à 20h

Mairie

PROCES-VERBAL



Sommaire

- 1) **Aménagement de la rue de la petite maine RD 37** : Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux
- 2) **Complexe sportif – Aménagement du parking** : Convention de maîtrise d’oeuvre
- 3) **Propriété 14 rue de la petite maine** : Décision sur la dernière offre des propriétaires
- 4) **Restaurant scolaire** : Avenant n°1 au marché SAS Restoria
- 5) **SYDEV – Eclairage public** : Convention annuelle pour les travaux de rénovation au titre de l’année 2023
- 6) **Commerces et halles Place des jardins** : Révision du loyer local 3
- 7) **Budget Général 2023 (14900)** : Autorisation de dépenses avant le vote du Budget Primitif
- 8) **Budgets 2023** : Présentation des travaux des commissions
- 9) **Questions diverses**

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, Maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTE EXCUSÉE : GOUDEAU Céline

Mme LUCAS Martine est désignée secrétaire de séance.

Mme MUSSEAU Christine, Directrice Générale des Services, est également présente.

Le procès-verbal de la réunion du 19 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, M. Sébastien RABAUD, président de Chauché T'Trails présente LA COURSE SOLIDAIRE que l'association organise le 2 avril prochain à Chauché.

1) Aménagement de la rue de la petite maine RD 37

Attribution et autorisation de signature des marchés de travaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

M. GRIS Christopher, Adjoint responsable de la commission voirie, rappelle que, par délibération n° 88/2022 du 28/11/2022, le Conseil Municipal a autorisé le lancement du marché « Aménagement rue de la petite maine RD 37 ».

Celui-ci a été lancé sous forme de procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation et publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr du 5 décembre 2022 au 9 janvier 2023 et a fait l'objet d'une annonce parue dans le journal Ouest France Vendée en date du 7 décembre 2022. La date de remise des offres a été fixée au 9 janvier 2023 à 12h.

Cette consultation a fait l'objet de deux lots, lot n°1 VRD et lot n°2 Signalisation, pour un montant estimatif respectivement de 229 620 € et 20 630 € HT, avec une prestation supplémentaire éventuelle, PSE n°1 « Equipement EU » estimée à 5 500 € HT pour le lot n°1 VRD.

Il souligne que 3 entreprises ont déposé une offre pour le lot n°1 et 3 entreprises pour le lot n°2. Le 12 janvier 2023, la commune a demandé à toutes les entreprises de proposer une meilleure offre, avec un délai de réponse jusqu'au 18 janvier 2023 12h. Suite au rapport d'analyse des offres établi par l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée (ASCLV), Maîtrise d'œuvre, il propose de ne pas retenir la PSE n°1 et d'attribuer les marchés aux entreprises et pour les montants ci-après :

	Lot n°1 VRD	Lot n°2 Signalisation
Estimation Maîtrise d'œuvre	229 620,00 €	20 630,00 €
Entreprise retenue	SOFULTRAP – St Fulgent (85)	Signalisation 85 – La roche sur yon (85)
Montant du marché HT	229 538,50 €	15 860,10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix Pour décide

- d'attribuer le marché pour le lot n°1 à l'entreprise SOFULTRAP pour un montant de 229 538,50 € HT et pour le lot n°2 à l'entreprise SIGNALISATION 85 pour un montant de 15 860,10 € HT.
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer toutes les pièces de ces marchés.
- précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Général 2023 (Code 14900), Opération n°55 « Voirie » et ont été prévues dans les restes à réaliser 2022

2) Complexe sportif – Aménagement du parking

Convention de maîtrise d'œuvre

Par délibération du 19 décembre 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable à la réalisation d'un terrain multisports (ou city stade), retenu l'emplacement sur le parking actuel du complexe sportif et jugé utile de réaliser

une étude d'aménagement du parking, intégrant :

- le city stade car ce dernier supprimera plusieurs places de stationnement,
- et une signalétique des autres parkings (mairie/restaurant scolaire notamment).

M. GRIS Christopher, adjoint responsable de la commission voirie, propose de confier les études d'avant-projet à l'agence de services aux collectivités locales (ASCL) de la Vendée, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle que l'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, M. le Maire et M. GRIS Christopher Adjoint tiendront le conseil municipal régulièrement informé de la réalisation de la convention.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal** par 15 voix Pour décide

- confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du parking du complexe sportif à l'agence de services aux collectivités locales de Vendée,
- d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 3 150 € ht, soit 3 780 € ttc,
- de donner tous pouvoirs à M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, pour signer cette convention,
- et précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Général (14900) sur l'opération 104 « Complexe Sportif » Compte 2031.

⇒ Mme PEROCHEAU Annick demande à quelle évolution de prix s'attendre puisqu'il s'agit d'une convention à prix révisibles. Il n'est pas possible d'avancer un montant pour l'instant, mais la rémunération est de 3 150 € ht et la durée de la convention d'un an.

⇒ M. GRIS Christopher rappelle l'intérêt d'équiper le terrain multisports d'un filet pare-ballons.

3) Propriété 14 rue de la petite maine

Décision sur la dernière offre des propriétaires

Par délibération n°105/2022 du 19 décembre 2022, le conseil municipal a émis favorable à l'acquisition de la propriété 14 rue de la petite maine (parcelles AB 342 et 340) et à l'offre d'achat proposée par la commission urbanisme pour un montant de 130 000 € net vendeur, soit 136 500 € (hai) au lieu de 146 000 € net vendeur, soit 152 500 € (hai) demandés par les consorts ARRIVE propriétaires, offre qui a été refusée le 29 décembre 2022.

Suite au bureau municipal du 2 janvier 2023, la deuxième offre d'achat de 138 000 € net vendeur, soit 144 500 € (hai) n'a pas été acceptée mais les propriétaires seraient disposés à accepter une vente à 140 000 € net vendeur, soit 146 500 € (hai).

Aussi, M. le Maire et Mme LUCAS Adjointe à l'urbanisme soumettent cette dernière offre pour décision de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour,

- Donne un avis favorable à l'acquisition de la propriété 14 rue de la petite maine (parcelles AB 342 et 340) au prix de 140 000 € net vendeur, soit 146 500 € (hai),
- Autorise M. le maire, ou cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à signer le compromis de vente et l'acte notarié qui seront passés en l'étude de Me de CASTELLAN, notaire à Essarts en Bocage (Vendée), Les Essarts commune déléguée,
- Et précise que les dépenses correspondantes seront engagées au Budget Général 2023 (14900) sur l'opération 51 « acquisitions diverses » compte 2115.

4) Restaurant scolaire

Avenant n°1 au marché SAS Restoria

Dans le prolongement de sa rencontre avec les services préfectoraux le 19 Octobre dernier et de nouvelles circulaires ministérielles notamment du 29/9/2022 et 30/11/2022, la SAS Restoria, titulaire du marché de prestation de restauration collective pour la préparation, fourniture de repas et entretien des locaux pour notre restaurant scolaire 10 rue de la petite maine, par courrier reçu le 9 décembre 2022, soumet à la commune de Chauché une proposition d'avenant portant modification de la clause de révision des prix qui feraient l'objet d'un ajustement trimestriel et sur la base de nouveaux indices.

La première indexation aura lieu à titre exceptionnel sur les tarifs de janvier 2023 et représentera une hausse de +5.85 %. La suivante aura lieu le 1^{er} mars 2023 avec reprise du rythme trimestriel, soit mars, juin, septembre, décembre.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, par 15 voix Pour, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché avec la SAS RESTORIA joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe, à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

⇒ Mme BARON Myriam informe également de la demande d'indemnité conventionnelle de la SAS Restoria d'un montant de 13 323,46 € HT pour la période de mars à août 2022 en application de la théorie de l'imprévision. Celle-ci est en cours d'examen par nos services.

5) SYDEV – Eclairage public

Convention annuelle pour les travaux de rénovation au titre de l'année 2023

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public, M. GRIS Christopher, adjoint responsable de la commission voirie, soumet la convention annuelle proposée par le SYDEV et fixant les modalités techniques et financières.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour :

- valide la convention proposée par le SYDEV pour les travaux de rénovation de l'année 2023,
- autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} adjointe, à signer tous les documents liés à cette décision.

6) Commerces et Halles Place des Jardins

Révision du loyer du local 3

Le bail professionnel signé le 1/03/2021 avec Mme PASSARINI Aurélie, podologue, prévoit dans son article V la révision du loyer chaque année à la date anniversaire du contrat soit le 1^{er} Mars.

L'indice de référence du coût de la construction du 2^{ème} trimestre (2021 : 1821 et 2022 : 1966) a donc augmenté de 7.96 %.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour, fixe le loyer mensuel à 509.33 € HT (611.19 € TTC) à compter du 1^{er} mars 2023.

M. le maire est chargé de notifier cette décision à Mme PASSARINI Aurélie podologue.

7) Budget Général 2023

Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif

Les dispositions de l'article L.1612.1 du C.G.C.T. prévoit que, *lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté* (prévu le 28/03/2022), le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la *section d'Investissement* du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

En fonction des décisions précédentes, il y a donc lieu de prévoir les crédits pour l'acquisition de la propriété 14 rue de la petite maine, les honoraires de l'ASCL pour l'étude d'aménagement du parking du complexe sportif et les frais de lever topographique.

Aussi, après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour, autorise, M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à engager, liquider, mandater les dépenses indiquées ci-dessus dans la limite des crédits ci-après :

Budget Général (14900) 2023 :

Opération 51 Acquisitions diverses Compte 2115: 152 800 €

Opération 104 Complexe sportif Compte 2031 : 5 320 €

8) Budgets 2023

Présentation des travaux des commissions

Les adjoints et conseillers municipaux délégués présentent les éléments préparés par chaque commission pour les budgets 2023 et l'actualisation du plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 en prévision de l'analyse financière 2019-2026 confiée à JMS Consultant qui sera présentée le 13 février prochain :

Commission voirie/réseaux (GRIS Christopher) : en 2023, diminution de 20 000 € sur le programme de grosses réparations de la voirie et retour à 70 000 € pour les années suivantes – aménagement rue de la petite maine RD 37 et du parking du complexe sportif – programme annuel de 20 000 € pour la défense incendie – éclairage public complexe sportif et fruchet – petits matériels et camion – pose d'une passerelle en bois à fruchet en remplacement du pont demandée à la communauté de communes.

2022 Réalisé	2023	2024	2025	2026	2027
340 863 €	724 451 €	123 500 €	103 000 €	277 000 €	538 000 €

Commission environnement (GUILBAULT Marie-Claire) : en 2023, finition des abords du restaurant scolaire, petit mobilier, mise aux normes aires de jeux, illuminations de Noël, cimetière (cavernes supplémentaires et étude agrandissement).

2022 Réalisé	2023	2024	2025	2026	2027
60 276 €	47 725 €	80 000 €	55 000 €	80 000 €	10 000 €

Commission bâtiments/équipements sportifs (BONNAUD Alain) : en 2023, étude réhabilitation et extension atelier communal, terrain multisports, étude énergétique sur certains bâtiments, finalisation restaurant scolaire.

2022 Réalisé	2023	2024	2025	2026	2027
731 751 €	254 547 €	1 132 022 €	207 000 €	15 000 €	15 000 €

M. BONNAUD Alain a présenté l'étude de faisabilité « Atelier communal Zone de la Vrignais » réalisée par le chargé d'opérations bâtiment de la CCSFE début novembre 2022.

⇒ Mme LUCAS Martine suggère l'installation d'un modulaire pour la partie vestiaires femmes à l'atelier en attendant.

Commission enfance/culture/social/CMJ (BARON Myriam) : suivi du marché de restauration scolaire – 1 500 € sont inscrits tous les ans pour les éventuels besoins en mobilier à la bibliothèque.

Commission urbanisme (LUCAS Martine)/communication (MIGNET Thierry) : En 2023, acquisition propriété 14 rue de la petite maine, lancement des études d'aménagement à vocation d'habitat rue de la roche et acquisition du foncier, poursuite des négociations pour le foncier en centre-bourg, en lien avec Vendée Expansion et secteur de la bagatelle en lien avec l'EPF.

2022 Réalisé	2023	2024	2025	2026	2027
3 249 €	427 285 €	730 032 €	835 574 €	45 938 €	669 063 €

Mme LUCAS a présenté l'étude de faisabilité « aménagement du centre bourg – phase 3 » réalisée par le chargé d'opérations bâtiment de la CCSFE début octobre 2022 afin de réfléchir au déplacement de la supérette, la pharmacie et la bibliothèque.

M. MIGNET Thierry indique que la commission communication va se consacrer à faire vivre et progresser nos nouveaux outils (bulletin, appli) et impliquer les associations dans l'animation de ces derniers. Dans la continuité de l'aménagement des abords de la mairie et du processus de dématérialisation, l'installation d'une borne d'information est envisagée si possible pour 2023.

9) Questions diverses

DIA déposées depuis le 19/12/2022 :

Date	Date de dépôt	Description	Numéro	Statut	Statut
2022/31	13/12/2022	65, la Brossette	AI 112	Non bâti	Renoncé le 09/01/2023
2022/32	16/12/2022	La Brossette	AI 112 – AI 63	Non bâti	Renoncé le 09/01/2023
2022/33	20/12/2022	23, lot. des Acacias	AB 309	Bâti sur terrain propre	Renoncé le 17/01/2023
2022/34	26/12/2022	8, rue de la Grotte	AB 267	Bâti sur terrain propre	Renoncé le 09/01/2023

Marchés HT signés depuis le 19/12/2022 :

Date	Description	Montant
16/12/2022	VERRIER Bibliothèque - 4 cartouches imprimantes	569.42
22/12/2022	CHAMOULAUD Tapis de Fleurs	1117.92
22/12/2022	Mav Réparation vitre arrière MF	293.84
22/12/2022	SARL BARREAU Remplacement éclairage local 1 place des jardins	205.56
03/01/2023	JMS Consultant Mission de conseil en finances 2023	2 528.43
12/01/2023	MAV	1344.34

Date	Description	Montant
16/01/2023	Révision annuelle du tracteur MF REEL Entretien des espaces verts 2023 (630h)	10 080.00
19/01/2023	ADG ENVIRONNEMENT EV – élagage de 3 chênes – lotissement des Chênes	517.50
19/01/2023	FABREGUE Fournitures administratives dossiers urbanisme-mariages et bons de commande	219.44
19/01/2023	VERRIER MAJUSCULE Fournitures administratives janvier 2023 – scotch, élastiques, chemises et cahiers	117.04

Réunions et invitations diverses

09/02/2023 : 18h30 Présentation projet de territoire à Ste Florence EeB
10/02/2023 : 18h30 Commission communication
13/02/2023 : 20h30 Commission Finances avec JMS Consultant (présence conseillers non membres de la CF ?)
18/02/2023 : 18h30 Commission Voirie et environnement
27/02/2023 : 20h Conseil Municipal
02/03/2023 : 19h Commission urbanisme
13/03/2023 : 18h30 Commission Finances

17/03/2023 : 18h30 CMJ
27/03/2023 : 20h Conseil Municipal
Mardi 2/05/2023 20h Conseil Municipal
Mardi 30/5/2023 : 20h Conseil Municipal
26/06/2023 : 20h Conseil Municipal

Retour par les élus des réunions à la Communauté de Communes ou AG d'association bénéficiant d'un financement communal :

6/1/2023 : AG OGEC/APEL (E CAILLON – A PUAUD)
10/1/2023 : CE Assainissement (M. le Maire)
17/1/2023 : Commission Finances (M. le Maire- C GRIS)
19/1/2023 : COPIL Pacte financier et fiscal (M. le Maire – C GRIS)
20/1/2023 : AG Bibliothèque (M BARON – MC GUILBAULT)

Bureau Municipal : M. le maire reprend les comptes rendus des bureaux municipaux de janvier.

M. FOURNIER Bertrand fait remarquer que lors de la présentation des vœux le 7 janvier dernier le diaporama n'était pas très visible du fond de la salle.

M. BONNAUD Alain donne les évaluations faites pour les logements 1 et 3 rue de la petite maine (entre 100 et 113 k€ pour l'un et 110 et 126 k€ pour l'autre).

AMV : Courriel ce jour car il reste des places disponibles pour la formation « Aide sociale facultative » 6 et 7 mars 2023

M. BONNAUD Alain informe de la rencontre du 24 janvier dernier avec les associations concernées par le terrain multisports (basket, tennis de table, foot, badminton, familles rurales). Le compte rendu sera diffusé ultérieurement.

M. GRIS Christopher informe de la réunion avec les concessionnaires qui a eu lieu le 27 janvier dernier pour l'aménagement rue de la petite maine RD 37. Vendée Eau interviendra fin février/début mars. Les travaux sur le pont par le département vont nécessiter de reprendre le réseau gravitaire et donc des études préalables. Le service assainissement de la CC va étudier la faisabilité de cette reprise (technique, financière, calendrier avec les travaux du département et la commune).

Séance close à 22h30.

Fait à Chauché, le 30 Janvier 2023.

Approuvé en séance de Conseil Municipal du 27 Février 2023.

Publié le 28 Février 2023.

La secrétaire de séance,

LUCAS Martine



Le Maire,

Christian MERLET

